

Garantie 10 ans limitée SunLouvre Pergolas par/by ID 224

Les composants du produit SunLouvre Pergolas sont garantis par **ID 224 inc.** contre tout défaut de fabrication pour une période de 10 ans incluant l'aluminium et les mécanismes manuels d'ouverture et de fermeture des lames.

Afin de bénéficier de ladite garantie, l'installation des produits SunLouvre Pergolas devra avoir été complétée par un technicien autorisé par **ID 224**. Cette garantie s'applique à compter de la date de l'installation, sous réserve de l'enregistrement du produit SunLouvre Pergolas conformément aux « conditions de la garantie » prévues aux présentes.

La garantie est offerte uniquement à l'acheteur original (le « **Client** ») et n'est pas transférable.

La garantie est dans tous les cas limitée au prix payé pour le produit.

La garantie inclut la main-d'œuvre des installateurs autorisés SunLouvre Pergolas pour une période d'un an à compter de la date d'installation de la pergola.

La garantie est applicable uniquement au Canada.

Conditions de la garantie

Pour valider la garantie limitée de SunLouvre Pergolas, l'enregistrement du produit SunLouvre Pergolas doit avoir été dûment complété dans les 30 jours après la date de l'installation du produit, soit en ligne au www.sunlouvrepergolas.com/enregistrement ou en retournant le formulaire ci-joint par la poste à l'adresse du siège social de **ID 224** indiquée ci-dessous avec une copie de la preuve d'achat.

La garantie relative au produit SunLouvre Pergolas ne s'applique pas :

- a) aux dommages résultant d'événements providentiels ou de force majeure, incluant sans limitation l'altération de la couleur causée par le soleil et le sel, tout dommage résultant de la fumée, du feu, de conditions climatiques exceptionnelles telles les gels profonds des sols, les vents violents, la neige abondante, la foudre, les fortes pluies, le verglas, les ouragans, les mouvements du sol, les inondations, le débordement de tout cours d'eau, ainsi que du vandalisme.
- b) aux dommages, directs ou indirects, résultant de la négligence du **Client**, d'un entretien inadéquat ou d'une mauvaise utilisation du bien, incluant sans limitation une source de chaleur directe ou indirecte, les suppressions, modifications et/ou ajouts réalisés par le **Client**, ainsi qu'une charge de poids quelconque au niveau des lames et de la structure du produit SunLouvre Pergolas.
- c) aux dommages, directs ou indirects, résultant d'une installation faite par le **Client** ou par un technicien non autorisé par **ID 224**.
- d) aux dommages, directs ou indirects, résultant d'une installation ou d'un mauvais entreposage, entretien ou utilisation faite par toute personne et qui ne respecte pas les directives dont fait état le « **Guide d'entretien SunLouvre Pergolas** » d'**ID 224**.
- e) lorsque le produit SunLouvre Pergolas est installé sur une dalle de béton ou autre surface et qu'il est attaché à la résidence, aux dommages, directs ou indirects, résultant des mouvements de telle dalle de béton ou surface.
- f) à l'installation de la structure.
- g) au(x) moteur(s), le cas échéant.
- h) aux installations effectuées par un technicien non autorisés par **ID 224**.
- i) à l'assemblage et au bon fonctionnement des composants lorsque l'installation n'est pas effectuée par un installateur autorisé SunLouvre Pergolas.
- j) aux dommages directs ou indirects pouvant être causés par la structure du **Client** sur laquelle le produit SunLouvre Pergolas est installée.
- k) à l'écoulement ou l'infiltration d'eau entre le mur et la pergola dans le cas d'une installation attachée à un bâtiment.
- l) aux frais d'emballage, de démantèlement, de remisage, de transport et de manutention.

La garantie des accessoires s'il y a lieu

Le moteur est garanti pour une période de 1 an à compter de l'entrée en vigueur de la présente garantie lorsqu'il est acheté simultanément avec votre produit SunLouvre Pergolas.

Autres conditions affectant la garantie

L'application de la garantie est suspendue sans avis ni délai si le **Client** ou revendeur a des obligations financières en souffrance envers **ID 224** et reste suspendue tant que le **Client** ou le **revendeur** ne s'est pas acquitté complètement desdites obligations financières à l'entière satisfaction d'**ID 224**. L'achat d'une pièce de remplacement du produit SunLouvre Pergolas n'a pas pour effet de prolonger la durée de la garantie.

Numéro de soumission :

Proposition :

Date :

Représentant :

Garantie 10 ans limitée SunLouvre Pergolas par/by ID 224 - suite

Demande de garantie

Toute réclamation en vertu de cette garantie doit être faite par écrit et reçue chez **ID 224**, par courriel à l'adresse suivante : info@sunlouvrepergolas.com, et ce, dans les 30 jours suivant la découverte de la défectuosité. Cette notification écrite doit inclure le nom et l'adresse du **Client**, une description détaillée du défaut, photos à l'appui, la date de l'installation, la date de l'observation du défaut, l'adresse où le produit est installé, le nom de l'installateur, l'adresse du détaillant et une copie de la facture.

ID 224 aura le droit d'inspecter la structure et le produit à la réception d'une demande de garantie. Par conséquent, évitez toute réparation avant l'inspection d'**ID 224**. Toute réparation ou modification au produit avant l'inspection pourrait annuler ladite garantie, à l'entière discrétion d'**ID 224**.

Après inspection, si **ID 224** détermine que la garantie est applicable, **ID 224** pourra, à son entière discrétion et à ses frais, remplacer ou réparer le produit, ou encore rembourser toute somme versée par le **Client** pour l'achat du produit SunLouvre Pergolas, le tout dans un délai de 180 jours de la réception de la demande de garantie. Tous frais de main-d'œuvre engendrés par **ID 224** doivent être payés par le **Client** après un an de la date d'installation.

En cas de remplacement du produit, si le produit identique n'est plus disponible, il sera remplacé par un produit ayant une valeur équivalente à celle du produit remplacé au moment de l'achat initial.

Mise en garde

Cette garantie écrite fait preuve de document officiel et remplace toutes les autres garanties et conditions mentionnées ou remises auparavant par **ID 224** au **Client**, qu'elles soient écrites ou verbales. **ID 224** ne sera reconnue responsable en aucun cas du coût de remplacement d'un autre produit et de perte d'exploitation de façon directe ou indirecte. Cette garantie sera régie par les lois de la province de Québec, Canada.

Par la signature de la présente garantie, le « Client » atteste avoir lu et accepté les termes et conditions de la Garantie SunLouvre Pergolas.

Formulaire d'enregistrement de la Garantie

En soumettant ce formulaire d'enregistrement de garantie du produit SunLouvre Pergolas, à compléter en ligne ou à retourner par la poste, j'atteste avoir lu et accepté les termes de la garantie ci-contre et avoir lu et accepté de suivre le **Guide d'Entretien SunLouvre Pergolas**, dont copie m'a été remise de façon concomitante à la garantie.

Date de la facture : _____	# de facture : _____
Nom du magasin : _____	Ville : _____
Modèle de la pergola : _____	Dimensions de la pergola : _____
Couleur de la pergola : _____	
Date de l'installation : _____	Nom de l'installateur : _____
Nom et prénom de l'acheteur : _____	
Courriel : _____	# de téléphone : _____
Adresse de l'installation : _____	
Ville : _____	Province : _____
Code postal : _____	
Commentaires : _____	
Signature de l'acheteur : _____	Date : _____

SOUMETTRE LE FORMULAIRE PAR COURRIEL : info@sunlouvrepergolas.com

OU RETOURNER PAR LA POSTE : ID 224, 231, rue Saint-Charles Sud, suite 343, Granby, Québec, Canada J2G 9M6.